DIRECTION DE LA CITOYENNETE
ET DE LA LEGALITE
Bureau des dotations et des finances locales

D.E.T.R. 2020
Opérations prioritaires et taux

Opération	Maître d'ouvrage	Taux mini	Taux maxi	Plafond de dépenses	Plafond de subvention	Conditions et observations
1. Développement économique, social, environnemental et touristique						
1.1 - Zones d'activité économique, zones industrielles ou artisanales et pépinières d'entreprises						
Etudes de faisabilité	- CDC	25 %	35 %	50 000 €	17 500 €	
Création *(acquisitions foncières, travaux y compris voirie neuve interne à la ZA)*	- CDC	25 %	35 %	1 000 000 €	350 000 €	- sous réserve résultats études préalables (à fournir) **- études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** - non concurrence avec ZA existante - avis DIRECCTE
Extension *(acquisitions foncières, travaux y compris voirie neuve interne à la ZA)*	- CDC	20 %	35 %	500 000 €	175 000 €	- sous réserve résultats études préalables (à fournir) **- études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** - non concurrence avec ZA existante - avis DIRECCTE
Pépinières d'entreprises : Création ou restructuration immobilière de locaux et d'espaces mutualisés à destination des entreprises	- CDC	25 %	35 %	1 000 000 €	350 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
1.2 - Plateforme multimodale						
Plateforme multimodale *(études de faisabilité)*	- CDC	25 %	35 %	50 000 €	17 500 €	
Plateforme multimodale *(acquisitions foncières, travaux y compris voirie neuve interne à la plateforme)*	- CDC	25 %	35 %	1 000 000 €	350 000 €	- sous réserve résultats études préalables (à fournir) **- études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
1.3 - Tourisme						
Aménagements touristiques *(acquisitions foncières et/ou immobilières, travaux)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	**- études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** - avis DIRECCTE
Construction ou extension d'office de tourisme *(travaux hors VRD, équipement numérique pris en compte dans la limite de 10% du coût total du projet)*	- CDC	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
2. Maintien et développement des services au public en milieu rural						
2.1 - Mutualisation de services et moyens						
Construction ou aménagement de locaux dans le cadre de la mise en œuvre du contrat départemental "+ de services publics" *(travaux hors VRD)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	300 000 €	105 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	100 000 €	25 000 €	
Construction ou extension ou restructuration immobilière d'espaces mutualisés de service au public, aux commerces et à la revitalisation des centres-bourgs (Ex. : MSAP) - T*ravaux hors VRD*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues - (Bonus de 5% - Coeur de Ville)**
Création de points relais ou d'accueil polyvalent visant à organiser la mise en place de réseaux de contact avec d'autres administrations ou services privés pour faciliter les démarches des habitants (opérations autres que celles visées ci-dessus) (travaux hors VRD) (travaux hors VRD)	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	300 000 €	105 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	100 000 €	25 000 €	
Construction, aménagement ou restructuration de locaux dans le cadre de la mutualisation de services ou de moyens *(travaux hors VRD)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
	- EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	250 000 €	62 500 €	
2.2 - Services à la personne						
Création de services destinés à répondre au vieillissement de la population et à rompre l'isolement des personnes âgées (hors EPHAD) *(travaux, acquisition de véhicules, gros équipement fixe)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	300 000 €	105 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
	- EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	100 000 €	25 000 €	
2.3 - Maintien de la présence des services de l'Etat						
Construction ou aménagement de locaux mis à disposition de l'Etat, d'une collectivité locale ou d'un établissement public chargé d'un service public (éducation nationale, gendarmerie, trésor public, justice, emploi, santé, poste…) (travaux hors VRD)	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	800 000 €	280 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
	- EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	500 000 €	125 000 €	
2.4 - Implantations de gendarmerie en milieu rural (décret du 28 janvier 1993)						
Construction, reconstruction, réhabilitation totale ou extension de casernements permettant de regrouper dans des ensembles fonctionnels, la totalité des personnels composant les formations concernées *(travaux hors VRD)*	- CDC	25 %	35 %	800 000 €	280 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
2.5 - Autres opérations de maintien ou développement des services au public en milieu rural						
Construction ou aménagement d'un bâtiment existant en vue de la création d'un multiple rural *(travaux hors VRD)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** - avis DIRECCTE
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	250 000 €	62 500 €	
Halles et marchés *(travaux y compris aménagement voirie dans la limite de 10 % du montant total de la dépense)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** - avis DIRECCTE
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	250 000 €	62 500 €	
3. Recours aux nouvelles technologies						
3.1 - Opérations de dématérialisation, téléprocédures, bornes Internet						
Création d'un site internet ou installation d'espaces numériques destinés à l'accomplissement des démarches administratives *(études réalisées, acquisition et installation de matériel)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	25 000 €	8 750 €	- sous réserve des résultats des études (à produire) - financement des études a posteriori dans le cadre du projet global
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	100 000 €	25 000 €	
Télétransmission des actes administratifs (projet ACTES) *(acquisition et installation de matériel)*	- Toute collectivité éligible à la DETR	25 %	35 %	50 000 €	17 500 €	**- études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
3.2 - Equipement numérique						
Ecoles élémentaires *(acquisition et installation de matériel informatique et tableaux numériques)*	- Toute collectivité éligible à la DETR	25 %	35 %	200 000 €	70 000 €	**- études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** - avis favorable de l'IA
Equipement numérique de salle intercommunale *(acquisition et installation de matériel)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	200 000 €	70 000 €	**- études et prestations intellectuelles exclues**
4. Aide au maintien et installations de professionnels de santé						
4.1 - Professionnels de santé						
Construction ou aménagement de locaux destinés à favoriser l'installation ou le maintien de professionnels de santé dans les zones présentant un déficit en matière d'offre de soin *(travaux hors VRD, y compris acquisitions immobilières)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	500 000	175 000	**- acquisitions foncières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** **- avis favorable de l'ARS**
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	500 000	125 000	
4.2 - MSP						
Construction ou aménagement de locaux en vue de la création de **maisons de santé pluridisciplinaires répondant à la définition de la loi HPSTdu 21/7/09** *(travaux hors VRD)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	1 200 000 €	420 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** **- avis favorable de l'ARS**
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	1 200 000 €	300 000 €	

D.E.T.R. 2020
Opérations prioritaires et taux

Opération	Maître d'ouvrage	Taux mini	Taux maxi	Plafond de dépenses	Plafond de subvention	Conditions et observations
5. Etudes - Ingénierie territoriale						
5.1 - Voir ci-dessus 1.1 et 1.2						
5.2 - Hydraulique						
Etudes de faisabilité dans le cadre du PAPI	- CDC	25 %	35 %	50 000 €	17 500 €	
5.3 - Autres études						
Etudes de faisabilité autres que celles visées aux rubriques 5.1 et 5.2, études préalables, études opérationnelles	- CDC	25 %	35 %	50 000 €	17 500 €	
6. Mise en œuvre du Plan national d'adaptation de la France aux effets du changement climatique (PNACC) *(loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement)*						
Expertises spécialisées réalisés dans le cadre d'actions préconisées par le PNACC	- CDC - Commune	25 %	35 %	50 000 €	17 500 €	
7. Investissements - Les catégories de travaux dans cette rubrique intègrent les projets de rénovation thermique, de transition énergétique et ceux contribuant au développement durable						
7.1 - Bâtiments scolaires publics du 1er degré						
Construction, extension ou restructuration, grosses réparations *(travaux hors VRD, hors matériel et mobilier, hors travaux d'entretien)*	-Toute collectivité éligible à la DETR	35 %	35 %	800 000 €	280 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
Soutien au dédoublement des classes de CP et CE1 situées en REP et REP+	-Toute collectivité éligible à la DETR	35 %	35 %	800 000 €	280 000 €	**- zone REP ou REP+**
7.2 - Bâtiments et édifices communaux affectés à un service public, aux associations caritatives ou à un culte (non protégés au titre des monuments historiques)						
Construction, extension ou aménagement de locaux, autres qu'opérations visées aux rubriques 1.1 à 7.1 et 7.3 et 7.4 *(travaux hors VRD)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	800 000 €	280 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** - Avis DRAC
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	
Grosses réparations *(travaux hors VRD, hors travaux d'entretien)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	800 000 €	280 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** - Avis DRAC
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	
7.3 - Accueil et mode de garde petite enfance						
Construction, restructuration immobilière ou extension de crèches, RAM, pôles enfance, haltes-garderies, ALSH *(travaux hors VRD, hors mobilier et matériel)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention	25 %	35 %	1 000 000 €	350 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** - avis CAF
	- communes	20 %	25 %	600 000 €	150 000 €	
7.4 - Equipements sportifs et culturels						
Création ou extension d'équipements sportifs *(travaux hors VRD, gros équipement fixe)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
City stades, pistes de skate, petits équipements sportifs de proximité *(travaux, gros équipement fixe)*	- commune - CDC	25 %	35 %	100 000 €	35 000 €	
Création ou extension d'une salle de spectacle intercommunale *(travaux hors VRD, gros équipement fixe)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	750 000 €	262 500 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
7.5 - Aménagements fonciers destinés aux services publics communaux						
Extension ou création de cimetières, columbariums, jardins du souvenir *(travaux y compris VRD)*	- commune	25 %	35 %	250 000 €	87 500 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
Espaces publics *(travaux hors VRD)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études et prestations intellectuelles exclues**
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	250 000 €	62 500 €	
Parcs de stationnement auto-moto inclus dans un projet de plan de déplacement (y compris gare) *(travaux)*	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	500 000 €	175 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** - parcs de stationnement inclus dans un projet de plan de déplacement (y compris gare)
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	250 000 €	62 500 €	
7.6 - Vidéo-protection						
Acquisition, installation de matériel	- CDC - plusieurs communes ayant passé convention *	25 %	35 %	350 000 €	122 500 €	**- études et prestations intellectuelles exclues**
	- commune - EPCI sans fiscalité propre	20 %	25 %	250 000 €	62 500 €	**- études et prestations intellectuelles exclues**
7.7 - Autres investissements						
Aménagement de bourg *(travaux, y compris aménagement voirie dans la limite de 10 % du montant de la dépense voirie, y compris mobilier urbain fixe, aménagements pour modes de déplacement doux tels que les pistes cyclables, hors enfouissement de lignes, hors assainissement)*	- commune - EPCI sans fiscalité propre	25 %	**30 %**	500 000 €	**150 000 €**	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** **- avis DIRECCTE**
Aménagement de bourg ayant pour objet **d'améliorer la sécurité routière** *(travaux, y compris aménagement voirie dans la limite de **25 %** du montant de la dépense voirie, mobilier urbain fixe , hors enfouissement de lignes, hors assainissement)*	- commune - EPCI sans fiscalité propre	25 %	**30 %**	500 000 €	**150 000 €**	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** - avis DIRECCTE - sous réserve **rapport technique** sur les questions de sécurité routière établi par organisme indépendant de la collectivité
Réseau Eau et Assainissement	**-Toute collectivité éligible à la DETR**	**20 %**	**20 %**	**500 000 €**	**100 000 €**	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues**
7.8 - Travaux exceptionnels						
Travaux liés à des obligations légales (ex. Accessibilité de tous les établissements publics recevant du public suite à la loi n°2005-102 du 11 février 2005)	-Toute collectivité éligible à la DETR	25 %	35 %	300 000 €	105 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études, honoraires et prestations intellectuelles exclues** - référence du texte à préciser - avis du service technique compétent (Etat ou autre organisme indépendant du maitre d'ouvrage)
Travaux de sécurité en urgence	-Toute collectivité éligible à la DETR	25 %	35 %	300 000 €	105 000 €	**- acquisitions foncières et immobilières, études et prestations intellectuelles exclues** - Justificatif de l'urgence (rapport d'un organisme indépendant du maitre d'ouvrage)
*** Convention à fournir**						
Il est appliqué un **seuil de subvention de 1 500 €** pour toutes les catégories d'opération						